



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIÉ René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.  
**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Fanny SALAUN à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 8 avril 2014

Jean-Paul NIVEZ est nommé secrétaire de séance.

### ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SIVOM CONCARNEAU - TREGUNC

Nombre de Conseillers  
En exercice :..... 29  
Nombre de présents :.....27  
Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Monsieur Le Maire indique que le SIVOM regroupe les communes de Concarneau et Trégunc. Ses compétences concernent principalement :

- la gestion de la station de Kerambreton et la gestion du traitement des eaux usées des communes de Concarneau et Trégunc,
- la gestion de l'aire d'accueil intercommunale (Concarneau et Trégunc) des gens du voyage située au Vuzut à Concarneau.

Le comité syndical comprend les maires de chaque commune, ou leur représentant, et 1 délégué désigné par le conseil municipal pour chaque tranche démographique de 3 000 habitants entamée. Chaque commune a la possibilité de désigner pour ses délégués titulaires une liste d'un nombre équivalent de délégués suppléants.

Après avoir procédé à l'élection, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune comme suit :

Le Maire ou son représentant

Titulaires :  
Muriel LE GAC  
Dominique DERVOUOT  
Philippe NIMIS

Suppléants:

Régine SCAER JEANNEZ  
Yves ROBIN  
René CANTIÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140417-DE14150413-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2014  
Publication : 18/04/2014

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 16 avril 2014

LE MAIRE  
Olivier BELLEC

